

# Rapport annuel 2019

Sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Code général des collectivités territoriales—art.D2224-1



# **SOMMAIRE:**

Page 2: Le mot du Président

Page 3: Le bureau syndical Pages 14 et 15: La redevance incitative

Pages 4 et 5 : Présentation du SMICTOM Pages 16 à 18 : Les dépenses / recettes 2019

Pages 6 et 7: Les actions 2019 Page 19: Budget primitif 2012

Pages 8 à 11 : Tonnages et filières Pages 20 à 23 : La prévention des déchets





Poids par Communauté de

communes

Pages 12 et 13:



### Le mot du Président

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2019 du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette dernière année pleine de la mandature 2014 - 2020 n'a pas été un long fleuve tranquille.

Nous avons fait face, notamment, à une crise sans précédent sur les prix de reprise des matériaux issus du tri sélectif. La chute des cours des matériaux a généré des absences de recettes financières importantes au niveau du SMICTOM. Au-delà de ce sujet, les délais de paiement des appels de fonds ainsi que des éco-organismes sont de plus en plus longs, nous obligeant à une extrême prudence dans la gestion quotidienne du SMICTOM et à des choix drastiques dans les actions à mener.

Malgré cela, nous avons poursuivi, avec la meilleure efficience possible, nos actions en faveur d'un service de qualité et conforme à la réglementation en vigueur. Je citerai particulièrement le remplacement de la totalité du parc des points d'apport volontaire pour le verre adaptés aux personnes à mobilité réduite et cela sans aucun recours à un emprunt.

Un nouveau programme pluriannuel en matière de prévention, sans financement ADEME, a été défini avec une orientation forte sur les partenariats avec les structures locales et les déchets végétaux.

Un travail de fond de mise en relation entre le SERTRID et des collectivités et/ou des prestataires privés a été initié par les élus du SMICTOM pour des apports potentiels de tonnages à incinérer et ainsi limiter les hausses sur le traitement des ordures ménagères qui pourraient tous nous impacter à court ou moyen terme.

Je profite de ce dernier édito de mandature pour remercier l'ensemble des élus qui m'ont accompagné, soutenu, fait grandir tout au long de ces 6 années. Je salue le travail quotidien des agents du SMICTOM qui sont en recherche permanente de solutions pour faire plus avec moins.

Bonne Lecture,

Le Président Patrick MIESCH



# Composition du bureau syndical en 2018



Patrick MIESCH Président



#### **Emile Ehret**

1er Vice-président en charge du suivi du budget et des finances, de la communication vis-à-vis des usagers et des différents partenaires, du Plan Local de Prévention et du Plan de gestion régional des déchets.



#### André Piccinelli

**2**ème Vice-président en charge de la gestion des déchèteries fixe et mobile, de la gestion des achats / marchés publics, du renouvellement du marché de collecte de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles, de la relation avec les écoorganismes.



#### Gilles Heinrich

3ème Vice-président en charge de la gestion de la collecte des OMr et du tri sélectif, de la gestion de la Redevance Incitative, de sa tarification y compris le travail d'uniformisation de celle-ci et de son règlement.

#### Composition du SMICTOM

La représentation des délégués s'effectue de la façon suivante :

- Comité Syndical : 1 représentant par tranche de 1500 habitants par Communauté de Communes + 1 suppléant.
- Bureau Syndical : 1 représentant par tranche de 3000 habitants par Communauté de Communes.

Ce qui donne un total de 29 délégués et 29 suppléants

pour le Comité Syndical, répartis comme suit :

- Vosges du Sud : 11 titulaires et 11 suppléants;
- Doller et Soultzbach : 9 titulaires et 9 suppléants ;
- Rahin et Chérimont : 9 titulaires et 9 suppléants.

Dont 16 délégués siègent au Bureau Syndical :

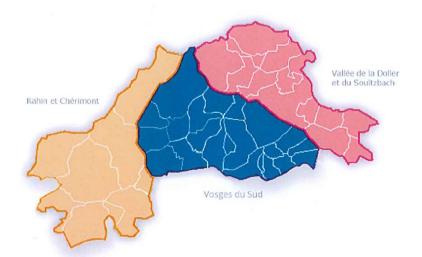
- · Vosges du Sud : 6 délégués ;
- Doller et Soultzbach : 5 délégués ;
- Rahin et Chérimont : 5 délégués.



### Présentation du SMICTOM

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Zone Sous - Vosgienne a été créé en 1972 par arrêté préfectoral.

Il s'étend sur 3 départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin et regroupe 3 communautés de communes.



En 2019,

- -40 065 habitants
- 44 communes

Le SMICTOM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il exerce en lieu et place des Communautés de communes les compétences suivantes :

Collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte-porte, gestion des bacs à puce,

Collecte et tri des emballages ménagers recyclables, gestion des sacs de tri sélectif,

Gestion de la déchèterie fixe d'Étueffont, de la déchèterie semi-fixe de Champagney et de la déchèterie mobile, gestion des badges d'accès,

**Prévention, sensibilisation** au tri et au recyclage

Gestion de la facturation de la redevance incitative et des dossiers des usagers,

Suivi de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) d'Etueffont



La Redevance Incitative est le mode de facturation du service.

Le SMICTOM est membre du Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID) . Celui-ci traite les ordures ménagères et encombrants par incinération. Il s'occupe également de la gestion des déchets verts, collectés par Sundgau Compost.

Les prestations de collecte des ordures ménagères, de collecte et tri des déchets d'emballages ménagers ainsi que la gestion des déchèteries (fixe, semi fixe et mobiles) sont réalisées par la société COVED à travers un marché public qui a pris effet au 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Pour mener à bien ses missions, le SMICTOM compte 6 agents permanents en 2019. Il est également fait appel ponctuellement à du personnel mis à disposition par le Centre de Gestion (remplacement été...). Le contrat d'apprentissage enn gestion administration a été rompu à l'initiative de l'apprentie au 31/08/2019 et un agent a démissionné.

Plusieurs règlements viennent régir le service public de gestion des déchets : règlement de collecte, règlement de redevance incitative, règlement des déchèteries et Programme Local de Prévention des déchets.

Un guide de collecte des déchets ménagers, déchets assimilés et des déchèteries du service public et de gestion des déchets traduit de manière ludique et illustrée ces différents règlements en vigueur au sein du SMICTOM.

Il est consultable au SMICTOM, sur le site internet www.sictom-etueffont.fr, dans les mairies et Communautés de Communes.





# Les actions 2019

### Rappel du plan de mandature 2014-2020

Les élus du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne ont défini différents enjeux à relever pour la mandature 2014 – 2020 :

ENJEU 1 : Contenir les hausses sur les factures déchets des habitants,

ENJEU 2 : Améliorer la qualité de services pour les usagers,

**ENJEU 3** : Communiquer, en toute transparence, auprès des usagers et des élus pour améliorer l'image du SMICTOM et expliquer les coûts des déchets,

**ENJEU 4**: Avoir une gestion exemplaire du SMICTOM (respect des réglementations en vigueur, suivi périodique des installations,...).











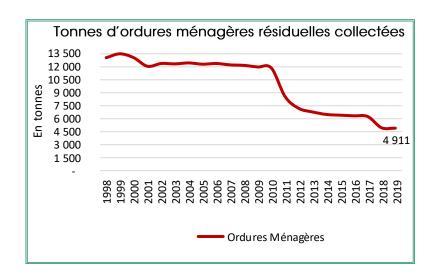
Les actions mises en œuvre en 2019 ont été nombreuses et dans les lignes politiques du plan de mandature 2014-2020 :

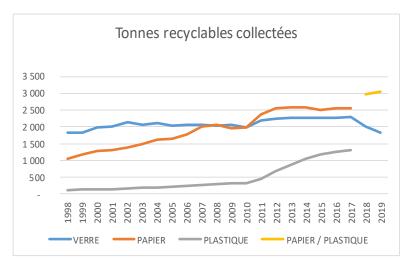
- D'un point de vue investissement matériels et travaux (sans aucun recours à l'emprunt) :
  - Remplacement de la totalité du parc de points d'apport volontaire du verre par des conteneurs neufs et accessibles aux personnes à mobilité réduite,
  - ⇒ Finalisation des travaux de sécurisation de l'ancienne déchèterie et permettre une meilleure protection des gisements de déchets,
  - ⇒ Travaux importants d'entretien des lits filtrants et des lacunes de l'ancienne décharge,
  - ⇒ Mise en place d'un panneau lumineux communiquant sur la déchèterie d'Etueffont,
- Versement d'une subvention à la commune de Masevaux pour la mise en place d'un point d'apport volontaire du verre enterré,
- Mise en place de la filière de récupération des extincteurs,
- Poursuite des actions en faveur de la prévention de la production des déchets (voir pages qui suivent),
- Poursuite et renforcement des partenariats avec les structures locales :
  - ⇒ Réunion d'échanges avec les associations pour connaitre leurs besoins,
  - ⇒ Convention avec l'entreprise Adam Boisson à Guewenheim pour la récupération du verre perdu,
  - ⇒ Gestion, pour le compte du Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont, du prêt d'Ecocup (gobelets lavables) aux associations qu'il soutient dans un objectif de prévention de la production de déchets,
  - ⇒ Versement des fonds obtenus avec la collecte des biens d'écriture à l'association Recuplast de Chaux,
  - ⇒ Convention avec la structure Recyclivre visant à donner une seconde vie aux livres,





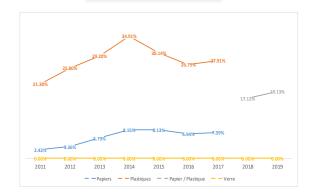
# Tonnages et filières — ordures ménagères et recyclables





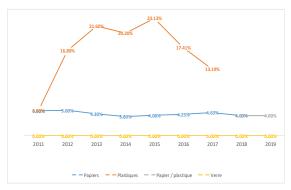
A partir du 1er janvier 2018, la collecte sélective est collectée en porte à porte dans des sacs jaunes transparents. Les emballages sont donc mélangés.

### Evolution des taux de refus de 2011 à 2019



Taux de refus : Produits refusés du fait d'un mauvais tri

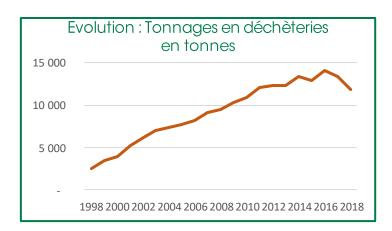
### Evolution des taux de freinte de 2011 à 2019

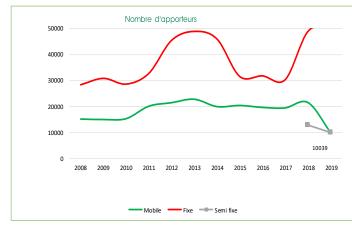


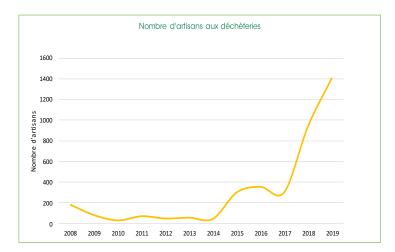
Taux de freinte : différence entre l'entrant et le sortant. C'est une perte matière résultant du passage sur le ligne de tri et conditionnement en sortie de ligne (humidité, poussière, produits non vidés...) 8

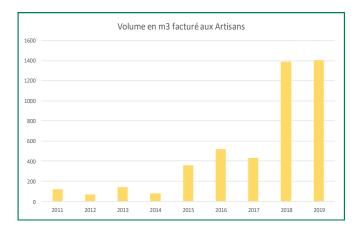


# Tonnages et filières — les déchèteries









Avec la mise en place des badges obligatoires, les professionnels sont dotés d'un badge spécifique, qui ne permet pas l'ouverture de la barrière sans une intervention du gardien. Les apports des artisans sont facturés 20€/m3 sur estimation du gardien de déchèteries. Avant cette date, les bons de facturation étaient faits manuellement par les gardiens, ce qui explique les fluctuations.

### Nombre de badges créés :

Fin 2017: 3 693 badges

En 2018 : 9 371 badges

• En 2019 : 581 badges



# Tonnages et filières — les déchèteries

# Répartition des tonnages de déchèteries et bennes de déchets verts en 2019 : 11 986 tonnes

Produits	Lieux de traitement 2019	Tonnages 2019	Evolution de 2018 à 2019
Encombrants	Ecopole—Bourogne—90	1 715 t	+ 0.12 %
Gravats	CET—Argiésans—90	2 006 t	+ 15.62 %
Déchets verts	Sundgau Compost Hirsingue- 68	4 264 t	- 7.90 %
Métaux	PIETRA—Bourogne—90	533 t	- 0.93 %
Pneus	Gilles Henry— TOUL—54	64 t	+ 18.52 %
Toxiques mélange	Tredi—Hombourg—68	25 t	+ 19.05 %
Piles	Corepile	3 t	- 25 %
Vêtements + Rssourcerie	Le Relais—Wittenheim—68	183 t	+ 3.57 %
DEEE	Envie—Etupes—25	362 t	+ 11.04 %
Huiles moteurs	GRANDIDIER—Rehancourt—88	19 t	+ 5.55 %
Huiles végétales	TREDI—Hombourg—68	1.8 t	0 %
Cartons	COVED Négoce	225 t	- 3.85 %
Batteries	PIETRA—Bourogne—90	11 t	+ 233 %
Filières mises en place en 201	1 ou 2012		
PlacoPlâtre	R.R. — ROHR—67	198 t	+ 20.73 %
Bois	PIETRA—Bourogne—90	1 191 t	+ 6.62 %
Radiographies	Rhône Alpes Argent (69)	0.5 t	+ 150 %
Ampoules	Recylum	0,7 t	- 30 %
Ressourcerie		14 t	- 30 %
Filières mises en place en 201	4		
Toxiques (Eco DDS)	Alsadis—Cernay—68	37 t	- 5.13 %
Capsules Nespresso	SUEZ Bourgogne Franche Comté	1,7 t	+ 70 %
Cartouches encre	Collectors—Mornant—69	0.33 t	+ 65 %
Filières mises en place en 201	5		
Branchages	VALORIMAT—WITTENHEIM—68	483 t	0 %
Filières mises en place en 201	6		
Meubles (Eco Mobilier)	VEOLIA—Etupes—25	581 t	+ 15.97 %
Huisseries	SCHROLL—Pfastatt—68	81 t	- 4.70 %
Filière mise en place en 2017			
Biens écritures			

#### <u>Légende</u>

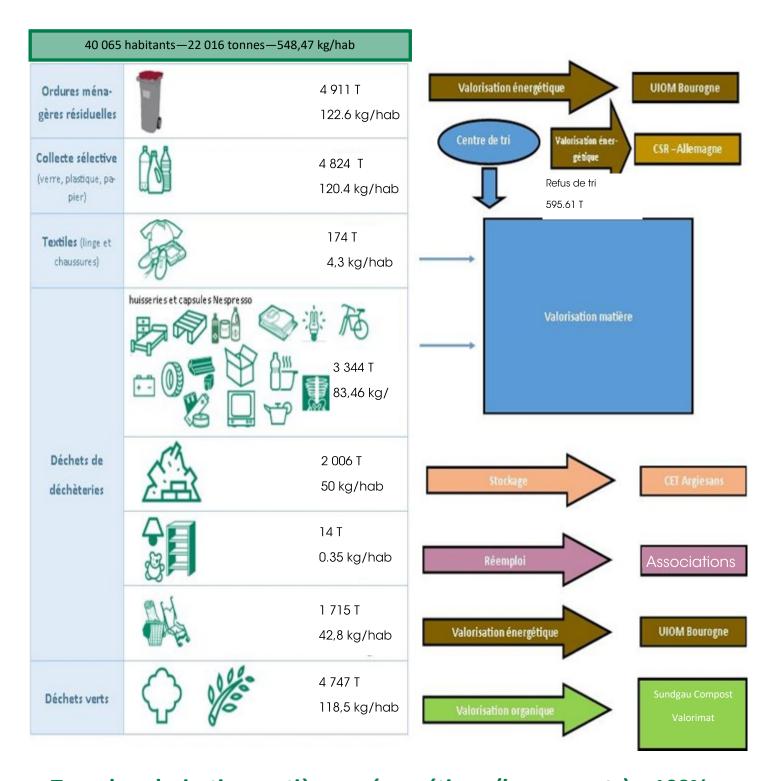
Filière avec charges financières

Filière soutenue par un éco-organisme

Filière à coût neutre



# Tonnages et filières — performances et mode de traitement



# Taux de valorisation matière ou énergétique (hors gravats) = 100%

### <u>Sigle :</u>

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

CET : Centre d'enfouissement technique CSR : Combustible solide de récupération



# Poids collectés par communauté de communes

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

		Poids en KG	<del></del>	Ε	Déchèteri	е
Communes	OM	Verre	Collecte	Nombre	d'appor-	Poids
Communes	Olvi	sélective		teurs		1 0103
				Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	65 120	15 240	40 030	2 530		
Auxelles Bas	61 300	25 380	39 380	385	289	21 310
Auxelles Haut	34 730	11 710	25 000	236		
Bourg s/Chatelet	11 960	8 630	6 900	705		
Chaux	167 830	26 260	87 040	541	357	29 310
Etueffont	156 030	106 500	115 960	7 684		
Felon	27 280	10 930	14 200	1 017		
Giromagny	556 720	186 080	277 820	2 391	1461	86 480
Grosmagny	46 260	17 970	31 320	1 510		
Lachapelle s/Chaux	67 620	25 450	42 560	220		
Lachapelle S/Rgt	70 620	39 980	43 030	1 470		
Lamadeleine	6 200	510	6 300	67	16	1 010
Lepuix	130 080	70 140	80 670	972	360	35 080
Leval	29 200	7 220	16 720	1 043		
Petitefontaine	24 470	15 050	18 680	701		
Petitmagny	31 960	14 940	20 220	1 504		
Riervescemont	13 500	2 320	7 980	46		
Romagny	32 520	0	19 560	1 295		
Rougegoutte	119 560	37 940	97 720	1 510	331	25 950
Rougemont le Château	231 340	49 700	119 030	8 025		
St Germain le Chatelet	52 900	16 740	30 260	2 393		
Vescemont	71 910	36 290	41 240	1 317		
TOTAUX	2 009 110	724 980	1 181 620	37 562	2 814	199 140

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

	Poids en KG				Déchèteri	е
Communes	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'appor- teurs		Poids
				Fixe	Semi fixe	Semi fixe
Champagney	405 880	170 990	238 810	67	18 267	1 181 405
Clairegoutte	44 460	14 510	29 040	0		
Echavanne	23 180	12 880	14 900	0		
Errevet	28 680	17 960	17 900	29		
Frahier	140 020	48 830	77 480	9		
Frédéric Fontaine	34 190	12 970	20 920	2		
Plancher Bas	189 760	93 710	128 740	86		
Plancher les Mines	101 250	37 010	79 140	20		
Ronchamp	384 020	113 410	229 530	23		
TOTAUX	1 351 440	522 270	836 460	236	18 267	1 181 405



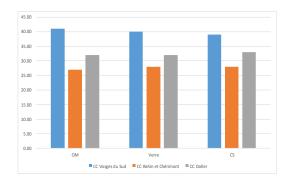
# Poids collectés par communauté de communes

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

	Poids en KG Déchèterie				Э	
Communes	ОМ	Verre	Collecte sélective	Nombre d'appor- teurs		Poids
				Fixe	Mobile	Mobile
Dolleren	41 280	15 140	32 300	384	192	26 715
Guewenheim	184 120	64 310	122 790	1 233	415	56 530
Kirchberg	76 320	25 310	43 840	685		
Lauw	116 420	42 260	71 920	1 563	311	30 480
Masevaux	570 200	189 320	321 590	3 369	1 680	144 020
Mortzwiller	37 460	13 630	21 320	611	36	6 700
Niederbruck	38 930	16 600	21 280	603	186	4 160
Oberbruck	43 000	17 560	31 280	438	476	36 970
Rimbach	39 760	22 960	29 500	313	373	45 730
Sentheim	167 800	69 140	124 770	2030	505	34 060
Sewen	37 400	30 420	31 280	331	300	27 385
Lac d'Alfeld	4 200					
Sickert	33 860	9 430	20 240	391	201	21 120
Soppe le Bas	78 310	30 710	49 910	813	155	20 110
Soppe le Haut	47 230	21 390	31 740	930	148	13 840
Wegscheid	34 360	16 250	21 180	355	572	50 650
TOTAUX	1 550 650	584 430	974 940	14 049	5 550	518 470

### Récapitulatif 2018

	Poids en KG				<mark>Déchèteri</mark> e	Э
Communes	OM	Verre	Collecte sélective	Nombre d'appor- teurs		Poids
				Fixe	Mobile /	Mobile/
				FIXE	semi fixe	semi fixe
CC Vosges du Sud	2 009 110	724 980	1 181 620	37 562	2 814	199 140
CC Rahin et Chéri-	1 351 440	522 270	836 460	236	18 267	1 181 405
CC Doller	1 550 650	584 430	974 940	14 049	5 550	518 470
TOTAL	4 911 200	1 831 680	2 993 020	51 847	26 631	1 899 015



Répartition des tonnages en fonction des Communautés de Coimmunes



# La redevance incitative

### Les dates à retenir :

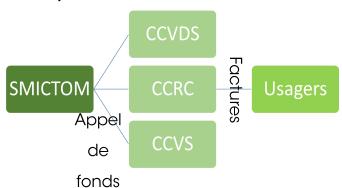
1er janvier 2012 : mise en place de la redevance incitative à la levée

1er janvier 2016 : reprise en régie de l'ensemble des prestations avec le recrutement de 2 agents (l'un pour gestion et maintenance du parc de bacs sur le terrain et l'autre pour la gestion des appels et mise à jour de la base de données).

Acquisition d'un logiciel de gestion auprès de la société TRADIM

1er janvier 20018 : Collecte sélective en porte à porte et création de la déchèterie semi-fixe de Champagney.

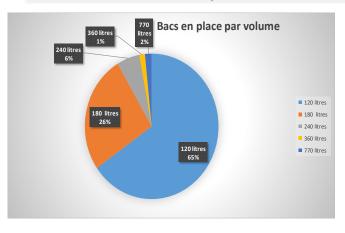
### Principe de facturation:

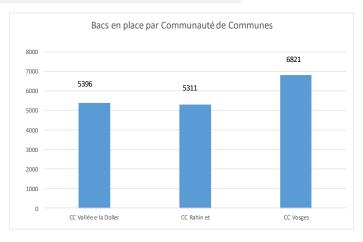


Chaque Communauté de Communes applique ses propres tarifs de redevance en conformité avec le règlement de redevance du SMICTOM. La redevance est basée sur 3 critères :

- une part usager,
- une part au volume
- une part variable à la levée (avec un seuil minimum de 6 levées par semestre).

### Nombre de bacs en place au 31 décembre 2019 : 17 512 bacs





Grille de dotation: elle est basée sur le nombre de personnes

au foyer (sans aucune dérogation possible).

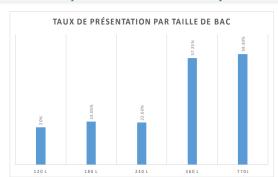
<u>120 L</u>: 1 ou 2 personnes <u>180 L</u>: 3 ou 4 personnes

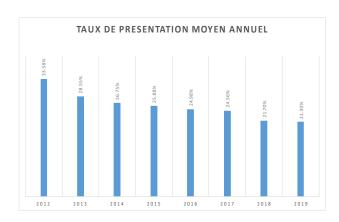
240 L: 5 personnes et + 360 L et 770 L: Professionnels, Immeubles dotés en collectifs...



### La redevance incitative

### Taux de présentation moyen en 2019 :





### Gestion des usagers en 2019 :

#### Quelques chiffres:

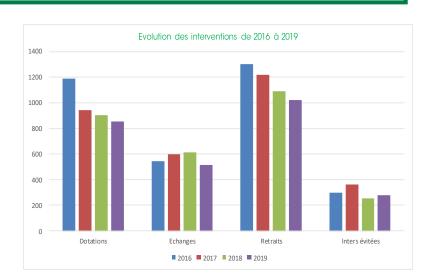
- 6 511 appels reçus
- 1 062 justificatifs traités
- 755 visiteurs au SMICTOM
- 1 977 emménagements enregistrés
- 2 588 déménagements enregistrés

#### A retenir:

• La mise en place des badges et de la collecte du tri sélectif en porte à porte a augmenté le nombre de visiteurs au SMICTOM.

### **Les interventions TERRAIN:**





#### Quelques chiffres:

- 855 dotations
- 515 échanges
- 1 022 retraits

En 2019, environ 279 interventions ont été évitées. Lors d'un déménagement sur notre secteur, afin d'éviter un retrait du bac à l'ancienne adresse puis une mise en place à la nouvelle, nous proposons à l'usager de prendre son bac. Dans ce cas, une étiquette est envoyée à la nouvelle adresse pour être collée à l'arrière du bac.



# Les dépenses / recettes 2019 — les recettes

Le SMICTOM a signé différentes conventions avec des éco organismes (société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché). Ceuxci reversent différents soutiens pour la mise en place de filières de collecte sur notre territoire.

#### Soutien financier des éco-organismes : 631 284,44 euros

Eco organismes	But	Montant des soutiens 2019
CITEO	Mise en place de la collecte sélective	577 594,36 €
ESR	Mise en place de la collecte des D3E , ampoules, néons et extincteurs	25 768,59 €
ECO DDS	Mise en place de la collecte des déchets toxiques	6 049,70 €
ECO MOBILIER	Mise en place de la collecte des meubles	17 857,59 €
COREPILE	Mise en place de la collecte des piles	0€
ECO TLC	Mise en place de la collecte des vêtements	4 014,20 €

#### Recettes de tri (ventes de matériaux): 274 848, 76 euros €

Matériaux	Montant des recettes 2019
Métaux déchèteries	32 369.76 €
Batteries	2 669.99 €
JRM	92 342.30 €
PCNC	40 002.38 €
Tétra PCC	298.65 €
ACIER	8 235.95 €
ALU	3 660.16 €
PET Clair	48 066.47 €
PET foncé	2 776.00 €
PE PP	3 131.00 €
Films	714.13 €
VERRE	40 581.97 €

Baisse des recettes en lien avec les éco-organismes et la chute des cours des matériaux : 107 170,35 euros (par rapport à 2018)



# Les dépenses / recettes 2019 — Coûts de gestion des déchets

	Coût à la tonne	Evolution de 2018 à 2019
Ordures ménagères (OM)		
- Collecte	160,99€ net/t (moyenne)	- 5,05 %
- Transport (depuis quai Danjoutin)	6,82€ net/t	0%
- Traitement (TGAP incluse)	91.52 € net /t	0 %
Coût total OM	267,91 € net/t (sans transport)	
Encombrants		
-Transport	29.20€ net/t	+ 12,57 %
-Traitement (TGAP incluse)	91,52€ net/t	0%
Coût total Encombrants	117,48€ net/t	
Déchets verts	66€ net/t	0 %
Participation part fixe SERTRID (dette)	71.20€ net/t	

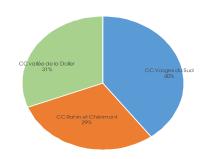
	•	Evolution de 2018 à 2019
Gestion déchèterie fixe (forfait mensuel)	20 478.59€ net/mois	+ 6.10 %
Gestion déchèterie mobile (forfait mensuel)	22 151.49€ net/mois	+ 6,10 %
Cartons	56.98€ net/t	+ 6,10 %
Bois	81.21€ net/t	+ 6,10 %
Gravats	10.36€ net/t	- 22 %
Placo Platres	122.33€ net/t	+ 6,10 %
Huisseries	225.74€ net/t	+ 6,10 %
Métaux	31.72€ net/t	+ 6,10 %
Déchets toxiques (TGAP Incluse)	1 265.67€ net/t (prix moyen)	+ 10,52 %
Branchages	53.37€ net/t	+ 6,10 %

	Coût de collecte à la tonne	Coût de tri à la tonne
Collecte sélective	218.13€ net/t	193.36€ net/t
VERRE	60.67€ net/t	-



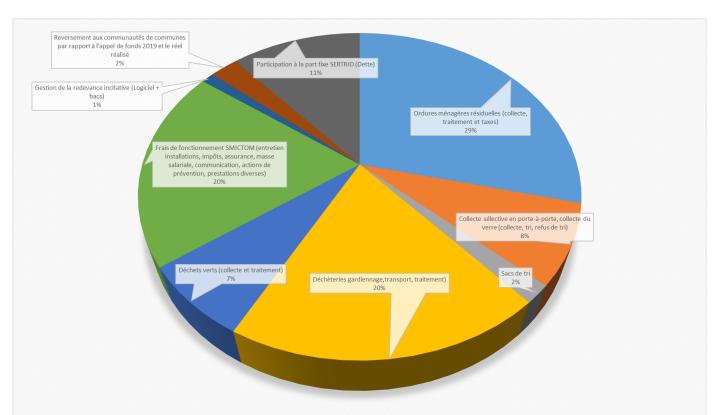
# Les dépenses / recettes 2019 — bilan financier 2019

# Participation des Communautés de Communes (appels de fonds) : 4 285 030.99€



#### Part de chaque service sur une facture de redevance incitative du SMICTOM en 2019

(en euros TTC, soutiens financiers et recettes déduites, sur la base du réalisé au 31/12/2019 pour les appels de fonds aux Communautés de Communes)



# Compte administratif 2019:

<u>Résultats de fonctionnement</u>: <u>Résultats d'investissement</u>:

 Recettes : 7 502 094,69€
 Recettes : 1 091 276,73€

 Dépenses : 5 604 700,74€
 Dépenses : 127 724,94€

 Excédent : 1 897 393,95€
 Excédent : 963 551,79€

 Reste à réaliser : 5 000€

Excédent global de clôture : 2 860 945,74€

L'excédent de fonctionnement intègre la somme de 380 000 euros de garantie financière pour la décharge jusqu'en 2031. Cet excédent est aussi utilisé en fonds de roulement en cours d'année pour le paiement des prestataires afin de ne pas recourir à l'emprunt et ce dans l'attente du paiement des appels de fonds par les communautés de communes et des versements des soutiens des éco-organismes. Il permet également le financement des actions de l'année suivante sans aucun emprunt.



# Budget primitif 2020 (et crédits reportés) (en €)

# Section de fonctionnement

# Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 605 979
012	Charges de personnel	402 310
65	Autres charges de gestion courante	48 050
66	Charges financières	14 248
67	Charges exceptionnelles	22 528
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérations d'ordres entre sections	436 184
	TOTAL	7 529 299

# Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits du service des domaines et ventes diverses	39 504
74	Dotations, subventions, participations	5 560 739
75	Autres produits de gestion courante	8 810
77	Produits exceptionnels	-
13	Atténuation de charges	-
002	Excédent de fonctionnement report	1 897 393
042	Opérations d'ordres entre sections	22 853
	TOTAL	7 529 299

### Section d'investissement

# Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	29 370
20	Immobilisation incorporelles	-
204	Subventions équipements versées	5 000
21	Immobilisations corporelles	204 750
040	Opérations d'ordres entre sections	22 853
	TOTAL	261 973

# Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent d'Investissement	963 551
10	Dotations	70 000
13	Subventions d'investissement	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérations d'ordres entre sections	436 184
	TOTAL	1 469 735



# Programme Local de Prévention des Déchets

Un nouveau programme d'actions a donc été défini pour la période 2019-2021 :

- ⇒ Orientation forte et prioritaire sur la thématique des déchets verts / branchages, principal levier de réduction des DMA,
- ⇒ Développement des actions de réemploi grâce aux partenariats avec des associations locales et multiplication des Gratiférias (1/ département) qui rencontrent un accueil favorable de la population,
- ⇒ Poursuite des opérations d'accompagnement, de sensibilisation, de communication, sur les thématiques plébiscitées par les associations, les communes et les usagers (Ecocup, visites de sites de traitement des déchets, distribution de compost, opération de ventes de composteurs au 1/3 du prix...).

En 2019, ce sont près de 31 actions qui ont été mises en place, certaines avaient déjà été initiées les années précédentes.

### Bilan des tonnages

La loi pour la transition énergétique d'août 2015 fixe entre 2010 et 2020 :

- une diminution de 10% des DMA.

En 2019 le SMICTOM a baissé de 4 % ses DMA par rapport à 2010.

Indicateurs		Référen (avec le p actu	érimètre uel)	20		20	
		Tonnages	kg/hab	Tonnages	kg/hab	Tonnages	kg/hab
Evolution des tonnages	OMA	13 635,0	339,7	9 955,9	248,0	10 030,4	249,9
	%			-27,0		-26,4	
	DMA	23 010,90	573,2	21 768	542,3	22 016	548,4
	%			-5%		-4%	

OMA: Ordures Ménagères et Assimilés—DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

- une valorisation de 55 % des déchets non dangereux non inertes sous forme matière

En 2019, le SMICTOM valorise ses déchets non dangereux non inertes à hauteur de 91% sous forme matière et organique contre 42.6 % en 2010

- une diminution de 30 % de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage



# Programme Local de Prévention des Déchets

# Bilan des moyens humains et financiers

Bilan actions 2019	ETP de l'équipe projet %	Charges internes	Dépenses réalisées (recettes déduites)
Rédaction du rapport annuel	6	2803,5	0
Eco-exemplarité	3,5	1635,4	2306,6
Suivi des indicateurs	3,5	1635,4	2400,0
Communiquer en toute transparence	52	24297,0	11452,2
L'offre et les acteurs économiques	0,5	233,6	0,0
Mobilisation du territoire pour une consommation durable	8	3738,0	4246,0
Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire		1869,0	0,0
Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, réutilisation		6074,3	6628,0
Gestion et valorisation des biodéchets		4438,9	5277,0
TOTAL	100	46725,0	32309,8

Subvention ADEME projet gaspillage alimentaire	4 960
Autofinancement (dépenses + charges internes)	79034,8
Dépenses réelles	74074,8



# Bilan des actions de prévention

#### <u>Eco-exemplarité</u>

Depuis 2016, le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne s'associe aux opérations de nettoyage de la nature réalisées dans les communes, à l'instar de l'opération « Haut-Rhin propre » initiée par le Conseil Départemental du 68.

Le SMICTOM met gratuitement à disposition des sacs prépayés et des sacs de tri pour le ramassage des déchets. Ces sacs sont collectés et pris en charge financièrement par le SMICTOM une fois l'opération de nettoyage terminée. En 2019, des gants et des pinces pour ramasser les déchets ont également été fournis.



#### Communiquer en toute transparence



Suite à l'opération foyers témoins 0 déchet qui avait permis à 22 familles de réduire de 35 % leur production de déchets, le SMICTOM a créé un guide reprenant les étapes et chiffres clés de l'opération ainsi que les bons plans, trucs et astuces des familles et de Céline Portal, spécialiste de l'écoconsommation, qui a coaché les familles pendant l'opération. Ce guide est consultable uniquement en version informatique afin de réduire la production de papier.

Un kakémono a également été créé pour être exposé lors des manifestations du SMICTOM.

Le SMICTOM a également organisé 3 visites du centre de traitement des dé-

chets dangereux Alsadis à Cernay qui ont réuni 25 visiteurs.

Concernant le volet sensibilisation du public, 2 stands ont été tenus par le SMICTOM et ont permis de sensibiliser près de <u>40 personnes</u>.

Une animation sur la fabrication de produits ménagers a permis également de sensibiliser <u>10 résidents</u> de la MARPA de la Doller.



#### Mobilisation du territoire pour une consommation durable

Depuis 2012, le SMICTOM prête des gobelets réutilisables aux associations, collectivités et particuliers. En 2019, <u>42 prêts</u> ont été effectués. Un partenariat a également été mis en

En 2019, <u>42 prêts</u> ont été effectués. Un partenariat a également été mis en place avec le Crédit Mutuel afin de gérer leur stock de gobelets réutilisables.

Depuis 2018, le SMICTOM prête également des bornes de tri et un modulo tri (tri et compactage des bouteilles plastiques et des canettes) afin d'accompagner les associations dans une démarche éco-responsable. Ces bornes ont été prêtées <u>41 fois</u> en 2019 et le modulo tri <u>6 fois</u>.



De même, 2 kits de couches lavables sont prêtées gratuitement aux particuliers pour une période de 4 semaines. 12 prêts ont été effectués en 2 ans.



### Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château a participé au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire initié par le SMICTOM depuis 2017.

En 2019, un cuisinier formateur est intervenu 2 fois, aboutissant à la mise en place de repas végétariens, d'une commission menus et d'un bar à salade.



#### Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits

En 2019, de nouveaux partenariats ont été noués:



- ⇒ avec l'association d'insertion ACE pour gérer la ressourcerie à la déchèterie de Champagney permettant de détourner <u>14</u> <u>Tonnes</u> de l'incinération,
- ⇒ Avec Recyclivre pour collecter les livres à la déchèterie d'Etueffont,
- ⇒ Avec le centre socio-culturel de Giromagny pour organiser le Repair Café annuel du SMICTOM.

Les 3 Gratiférias organisées ont permis le réutilisation de <u>790 kg</u> d'objets.

Les collectes de jouets

avec le Secours Populaire ont permis le détournement de <u>2..6</u> <u>Tonnes</u> de jouets de l'incinération.

Le SMICTOM a également organisé un concours de fabrication de sapins destiné aux scolaires qui devaient utiliser du matériel de récupération. 13 classes ont participé, les œuvres ont été exposées dans les locaux du SMICTOM pendant la période de Noël. Une classe maternelle et une classe élémentaire ont été récompensées par une sortie nature.



#### • Gestion et valorisation des biodéchets



180 composteurs ( y compris lombricomposteurs) ont été vendus en 2019 soit un total de 6257 composteurs depuis 2005.

3 opérations de distribution de compost gratuit ont été organisées, les personnes qui ont récupéré le compost ont également bénéficié d'une sensibilisation sur le jardin au naturel et notamment sur le paillage.

Dans le même temps, des opérations de broyage de branchages ont été menées, les particuliers ont pu repartir avec le broyat ainsi obtenu.



Adresse:

40 B Avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT LE CHATEAU

Téléphone: 03 84 54 69 44

Fax: 03 84 22 28 49

Mail: sictom.etueffont@wanadoo.fr Site internet: www.sictom-etueffont.fr



En application Code général des collectivités territoriales—art.D2224-1, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice . Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante . Ce document doit être disponible en lecture dans sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.















